



AUTORISATION DE TRANSPORT 2022/2023

Je soussigné (e) Madame, Monsieur
Domicilié
Tel

Autorise mon (es) enfant (s) classe :.....

A utiliser le car municipal :

- pour se rendre au Centre de Loisirs **le matin**
- pour revenir à mon domicile **le soir**

Nom de l'arrêt :

J'autorise mon enfant à se rendre seul à mon domicile à la descente du car

Oui
Non

J'autorise Madame, Monsieur
à prendre mon (es) enfant (s) à la descente du car

IMPORTANT : les enfants de moins de 7 ans doivent être accueillis par un adulte à la descente du car. Pour leur bien-être, les enfants de petite section ne sont pas autorisés à prendre le car.

Les parents doivent signaler chaque jour aux animateurs si leur enfant prend le car le soir.

Fait à Villebon sur Yvette, le

Signature :